



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

REFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Rapport d'étape et Recommandations

Issus des travaux du

Comité de suivi de la réforme

Septembre 2014

Daniel Filâtre

**Président du comité
Recteur de l'académie de Grenoble**

Rappel du contexte

La réforme de la formation des enseignants est considérée par tous les acteurs de l'éducation et de la formation comme un enjeu majeur pour notre pays. C'est aussi une politique stratégique pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et elle s'est traduite par la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Comme en disposent la loi pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013, et la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, ces écoles supérieures (30 soit une par académie) ont été créées et accréditées dès la rentrée 2013. Elles doivent fédérer les énergies et les compétences de l'ensemble des établissements universitaires de leur académie au bénéfice de la formation des enseignants ainsi que les professionnels de terrain : personnels enseignants, d'inspection et de direction en exercice dans le premier et le second degré, intervenants issus des autres secteurs de l'éducation.

Mais la réforme porte aussi la création de diplômes universitaires à vocation professionnelle, les masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) qui garantissent à la fois l'acquisition des compétences disciplinaires, scientifiques, didactiques et des savoir-faire professionnels de haut niveau. La formation dans les ESPE et les autres composantes universitaires impliquées prend appui sur de nouveaux référentiels de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et sur un cadre national de la formation des masters MEEF, spécifique. Cette formation se déroule, en alternance dans les ESPE, après la réussite aux nouveaux concours, ouverts aux étudiants dès la première année de master. Durant leurs deux années de cursus, les étudiants alternent formation universitaire et stages en établissements scolaires. Enfin, les missions des ESPE s'étendent également à la contribution à la recherche, à l'innovation pédagogique et aux enjeux du numérique. Chaque ESPE doit donc devenir un des acteurs incontournables du transfert et de la diffusion de ces recherches.

S'agissant des concours, l'année 2013-14 a connu deux vagues de recrutement avec le concours de transition appelé 2013-2 et le concours 2014 appelé concours rénové. Celui-ci doit se professionnaliser davantage et s'intégrer dans la formation. Les deux années universitaires 2013-14 et 2014-15 constituent donc la période de mise en œuvre de la réforme et nécessitent un suivi tout particulier.

Depuis la rentrée 2013, les ESPE bénéficient d'un accompagnement spécifique conduit par un groupe de pilotage associant les directions des administrations centrales du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit d'aider les responsables des ESPE dans la mise en place des divers points de la réforme, de mutualiser les bonnes pratiques et d'inscrire ces nouvelles écoles universitaires dans un processus d'amélioration continue en référence aux exigences du cahier des charges qui leur était fixé pour la formation des nouveaux professeurs et personnels d'éducation. Parallèlement, a été institué le 29 novembre 2013 le comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants. Ce comité de suivi est chargé de porter un regard de haut

niveau pour apprécier la mise en œuvre de la réforme, valoriser les bonnes pratiques et proposer des améliorations. Il est composé de personnalités qualifiées, réparties à égalité entre représentants de l'Etat, des établissements d'enseignement supérieur et opérateurs de formations, de représentants des partenaires sociaux, et enfin, de personnalités scientifiques et d'experts.

Premiers travaux du comité

Organisé sur le modèle des comités licence et master installés pour accompagner dès 2003 la réforme de l'offre de formation universitaire dite « LMD », le comité de suivi a débuté ses travaux dès le mois de décembre 2013. De décembre 2013 à juillet 2014, sept réunions ont eu lieu abordant à chaque fois certains points de la réforme. Il est apparu que, parmi ceux-ci, la préparation de la seconde année dite MEEF2 présentait une importance majeure. Notamment, le modèle d'une formation intégrée combinant des cours à l'ESPE, ainsi que dans les composantes universitaires, et des stages en alternance devait être abordé plus particulièrement. Tel fut le cas dans une concertation avec le groupe de pilotage en charge de la préparation des documents de cadrage.

Au vu de l'urgence de ce dossier, il a été décidé de livrer une première note des travaux du comité sur le thème : « réussir l'année de formation en alternance » dès le mois de mai 2014. Ce rapport a constitué les premières recommandations du comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants. Nous espérons qu'il a permis, aux équipes en charge de la préparation de cette année de MEEF2, de bénéficier de nos réflexions et analyses. Deux autres thèmes ont été abordés par le comité : la culture commune et le numérique.

Ces travaux se sont déroulés dans un esprit très positif au service de la réussite de la réforme, en s'efforçant d'aider celles et ceux qui sur le terrain ont à la mettre en œuvre. Les nombreux débats ont été nourris par des contributions fort riches. Les travaux du comité se sont surtout centrés sur la professionnalité enseignante, en considérant qu'enseigner est un métier qui s'apprend, principe sur lequel s'est construite la réforme.

Le présent rapport du comité réunit tous ces travaux.

Les premières recommandations du comité

I - Le schéma global de formation

1- Une formation initiale, cohérente et lisible.

La loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'École de la République, après avoir présenté la nature des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) et leurs missions, indiquent que leur mise en œuvre repose sur la responsabilité conjointe de plusieurs institutions engagées dans la formation initiale, continuée et continue des enseignants et personnels d'éducation.

Les membres du comité ont constaté combien les difficultés à mettre en place ce partenariat sont particulièrement prégnantes dans certaines académies au détriment du projet de formation mais aussi et surtout des étudiants. Dès lors, il peut y avoir des problèmes de mise en cohérence de l'offre de formation et des modes d'évaluation. Il s'en suit des obstacles pour les étudiants : lisibilité, clarification, manque d'information... Dans certains cas, les divers partenaires de l'ESPE peuvent aussi rencontrer des difficultés pour se mettre d'accord afin d'appliquer le cadre national de formation.

RECOMMANDATIONS – 1
1- Veiller à présenter un modèle lisible d'inscription et de suivi de l'étudiant, et une offre de formation cohérente. Il convient également de procéder aux clarifications indispensables, y compris dans les modalités d'évaluation.
2- Clarifier les différents parcours de formation conduisant à l'obtention du master MEEF, et procéder à une information solide des étudiants.
3- S'assurer que la carte nationale des formations soit cohérente et répondre de manière équilibrée aux besoins.
4- Bien intégrer la préparation du concours dans le cursus de master, conformément au cadre national de formation.

2- Des parcours de formation sécurisés prenant en compte toutes les situations étudiantes.

A de nombreuses reprises, les membres du comité ont abordé les situations multiples dans lesquelles peuvent se trouver à la rentrée prochaine les étudiants alternants en M2 MEEF : les lauréats du concours ayant validé un M1 MEEF, les lauréats du concours n'ayant pas validé leur M1 MEEF, les lauréats du concours ayant validé un autre M1, les lauréats du concours déjà détenteurs du diplôme national de master ou d'un diplôme conférant un grade équivalent, les étudiants non lauréats du concours ayant validé le M1 MEEF et souhaitant poursuivre en M2. Il apparaît essentiel d'offrir des parcours de formation sécurisés pour tous les étudiants et tout au long du cursus de master conformément aux textes réglementaires.

RECOMMANDATIONS – 2
1- Bien clarifier les diverses situations des étudiants et leur permettre de bénéficier d'un parcours de formation adapté, conforme aux attendus du référentiel professionnel.
2- Assurer pour tous les étudiants de M2 ou ceux déjà titulaires du grade de master une formation mobilisant <i>a minima</i> les enseignements liés au mémoire et à la période d'alternance.
3- Offrir un parcours de formation M2 conforme au cadre national de formation pour tous les étudiants ayant validé leur M1 MEEF, quel que soit leur résultat au concours.
4- Clarifier les contenus des stages en fonction des différents parcours et expliciter leurs modalités concrètes : relations avec les tuteurs, rôle des équipes pédagogiques et des chefs d'établissements, interactions entre lieu de stage et ESPE, présence de référents.

3- Un modèle de formation professionnelle et progressive

La formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation repose sur des principes, aujourd'hui largement reconnus : professionnalisation, entrée progressive dans le métier, tronc commun, adossement à la recherche et à la période d'alternance, combinaison des savoirs et compétences... Dans chaque cursus, il importe de s'appuyer sur le référentiel métier des enseignants et des personnels d'éducation, qui établit les attendus professionnels mais également sur le cadre national de formation des masters MEEF.

Plusieurs points d'attention ont été soulignés qui nourrissent un ensemble de recommandations :

RECOMMANDATIONS – 3
1- Construire des parcours de formation confortant, de manière progressive et continue, l'acquisition de toutes les compétences professionnelles liées aux métiers du professorat et de l'éducation.
2- Concevoir la formation de manière globale : en licence, durant les 4 semestres de master, en formation continuée dès l'entrée dans le métier, puis tout au long de la carrière.
3- Penser les enseignements de tronc commun non comme une accumulation d'interventions, mais de manière transversale, mobilisant les autres compétences liées aux pratiques professionnelles, s'appuyant sur l'alternance, mais ne s'y réduisant pas, et nourrie de la diversité des observations venues de terrains différents.
4- Développer des enseignements au sein des masters MEEF, à partir d'objets communs qui permettent le décloisonnement, le travail par équipes, l'élaboration d'outils partagés, et privilégiant les approches par résolution de problèmes.
5- Articuler les divers lieux de formation ESPE, UFR et unités de recherche, écoles et établissements et faire travailler ensemble leurs équipes.

II- L'année d'alternance

1- Une année de formation par l'alternance

Les membres du comité plaident pour que l'année de M2 soit considérée dans une logique qui intègre l'alternance comme temps et lieu de formation. Les spécialistes de l'éducation utilisent le concept « d'alternance intégrative » pour illustrer ce principe où les savoirs sont des fondements et des outils pour l'action d'enseigner, et les situations pratiques, des creusets pour construire de nouveaux savoirs dans une perspective interactive et réflexive.

Lors des travaux du comité, plusieurs exposés ont présenté l'intérêt de ce modèle déjà développé dans d'autres domaines de formation, et aujourd'hui en phase d'expérimentation dans quelques ESPE. En effet, la réforme de la formation des enseignants repose sur un changement de paradigme en conjuguant formation diplômante et alternance où les savoirs et les compétences se renforcent et s'éprouvent dans des situations et des contextes d'action professionnels.

RECOMMANDATIONS – 4
1- Ne pas juxtaposer des savoirs et des compétences, mais les combiner en relation étroite avec les situations d'exercice du métier et avec les finalités pédagogiques et professionnelles.
2- Articuler savoirs, recherche et pratiques professionnelles, en mobilisant tous les intervenants universitaires et professionnels.
3- Mieux intégrer les temps et les lieux de formation et développer un accompagnement des étudiants « apprenants-alternants » reposant sur un tutorat mixte et organisé autour d'objets communs liés à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation.

2- Un mémoire de master en relation étroite avec les pratiques professionnelles

La question du mémoire de master, que l'étudiant doit réaliser dans le cadre du M2 MEEF, a fait l'objet d'échanges approfondis au sein du comité.

Si l'on se rapporte au cadre national de formation, les articles concernant l'année de formation en alternance sont précis : le stage de la formation en alternance comporte un tutorat mixte ; le stage confère *a minima* 20 crédits ECTS ; l'évaluation de la période d'alternance porte sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.

Pour le mémoire, il est indiqué qu'il se construit dans le cadre du stage de la formation en alternance du master MEEF, que ce mémoire de master doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Enfin, le mémoire ne saurait s'appuyer seulement sur le stage, mais doit également se référer à d'autres enseignements au sein de la formation. Pour tous les membres du comité, il importe de bien prendre en compte toutes les dimensions combinées d'un mémoire de master en lien avec une activité professionnelle.

RECOMMANDATIONS – 5
1- Elaborer le sujet du mémoire de master, de façon progressive, dans une construction partagée entre l'étudiant et l'équipe pédagogique plurielle qui l'accompagne et l'encadre durant sa formation.
2- Mobiliser de manière progressive et sur toute la durée de la formation, les compétences nécessaires à la réalisation de ce mémoire.
3- Lier fortement la réalisation de ce mémoire avec la période d'alternance en lien avec les enseignements suivis dans le cadre du master MEEF.
4- Intégrer pleinement la recherche au sein de cette année de formation professionnalisante, notamment la recherche en éducation au sens large. Ces approches scientifiques, nécessairement plurielles, doivent constituer un appui majeur pour le mémoire.
5- Favoriser le travail collectif pour la préparation du mémoire et pour une part de sa réalisation.

6- Evaluer le mémoire, afin de mesurer le degré de professionnalité de l'étudiant alternant et sa capacité à mobiliser les savoirs disciplinaires et scientifiques, en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles.
7- Composer le jury de ce mémoire de représentants des équipes pédagogiques plurielles, y compris un ou des professionnels de terrain.
8- Dissocier l'évaluation du mémoire et de la période d'alternance du processus de titularisation du fonctionnaire stagiaire, mais s'assurer que ces deux exercices reposent sur des éléments partagés et/ou des supports communs.

3- Les établissements et les écoles, lieux de formation.

L'année de stage doit être considérée comme une année de formation par l'alternance. C'est pourquoi il importe de reconnaître l'école ou l'établissement comme un lieu de formation. A la suite des auditions et de ses travaux, le comité est conduit à insister sur l'urgence à considérer la présence de stagiaires comme un atout et une chance pour enrichir la formation comme les pratiques pédagogiques et éducatives, et aussi pour engager des expérimentations et des innovations.

Dans cette perspective, il est proposé de mobiliser les chefs d'établissement et les équipes enseignantes, les inspecteurs de l'éducation nationale, les conseillers pédagogiques et les directeurs d'écoles afin de répondre véritablement à cet objectif ambitieux de formation.

RECOMMANDATIONS – 6
1- Promouvoir les démarches communes d'analyse et d'expérimentation, afin d'instaurer davantage de confiance réciproque.
2- Accueillir, accompagner et former le stagiaire.
3- Créer et diffuser des outils de suivi du stagiaire, de ses activités, en lien avec le référentiel de compétences professionnelles.
4- Faciliter l'articulation des différents temps de la formation, par une organisation appropriée des activités et des emplois du temps.
5- Adopter une approche par bassin ou réseaux, afin de promouvoir des dynamiques territoriales.
6- Mettre en relation la formation tout au long de la vie avec la formation initiale des étudiants stagiaires.

On notera plus particulièrement l'intérêt qu'il peut y avoir à favoriser une organisation des stages permettant la pluralité d'expériences pédagogiques, ainsi que les actions de compagnonnage et de formation entre pairs.

III - Les équipes de formateurs

1- Des équipes pédagogiques reconnues et intégrées dans la formation

Le cadre national de la formation master MEEF précise que la formation est assurée par des équipes pédagogiques pluri-catégorielles relevant de plusieurs structures : personnels des ESPE et des composantes concernées des établissements d'enseignement supérieur de l'académie (UFR, laboratoires de recherche, instituts...), personnels enseignants, d'éducation, d'inspection et de direction en exercice dans les premier et second degrés, et professionnels intervenant en milieu scolaire dans le cadre de partenariats éducatifs, ainsi que des professionnels de la formation.

Le comité souligne l'urgence qui s'attache à ce que ces différentes catégories de formateurs puissent se rencontrer, connaître les contextes et les pratiques professionnelles de chacun, et construire progressivement une représentation partagée de leurs tâches et de leurs attentes vis-à-vis de la formation des futurs enseignants et personnels d'éducation.

RECOMMANDATIONS – 7
1- Privilégier le travail sur des objets communs qui permettent de décloisonner et de renforcer le continuum éducatif entre les différents degrés et filières de la formation.
2- Favoriser le travail en équipe dans les lieux de formation.
3- Renforcer, par des démarches nouvelles, les relations entre les enseignants et enseignants-chercheurs de l'ESPE et des universités et organismes partenaires du projet, les co-tuteurs, les formateurs des premier et second degrés, les services rectoraux, les corps d'inspection pédagogique, les chefs d'établissement et les directeurs d'école, mais aussi les organismes de formation et associations partenaires.
4- Promouvoir les démarches communes d'analyse et d'expérimentation, afin d'instaurer une confiance réciproque.
5- Mettre en place des réseaux de formateurs.

Les échanges sur ce sujet plaident pour le décloisonnement entre les différents corps impliqués dans la formation des enseignants et des personnels d'éducation, en s'appuyant sur des activités communes et des analyses partagées, notamment sur les temps de stage et d'alternance.

Enfin, plusieurs membres du comité ont insisté sur l'urgence qui s'attache à clarifier le statut, la formation et les fonctions des tuteurs et des formateurs de l'éducation nationale, intégrés dans les équipes plurielles.

IV - La culture commune

Les questions soulevées par la culture commune sont nombreuses. Certaines renvoient d'abord aux travaux de recherche et à la relation entre ces travaux de recherche et la refondation de l'école. D'autres renvoient aux modes d'organisation de ces formations : échelon territorial pertinent, modèles d'intégration dans d'autres enseignements, pluralité des publics... Les membres du comité ont insisté pour éviter toute approche abstraite ou magistrale, déconnectée des réalités de terrain. En effet, la culture commune, référencée dans le cahier des charges de l'accréditation et dans le cadre national de formation, doit être rapportée au référentiel professionnel du métier d'enseignant et de personnel d'éducation. Il convient donc d'identifier ces besoins de formation à partir des gestes professionnels, en les intégrant dans le schéma global de formation.

Ce principe d'une double intégration de la formation à la culture commune dans la professionnalité enseignante et dans le schéma global de formation suppose de respecter quelques principes préalables :

- éviter de juxtaposer des segments de formation, déconnectés du reste de la formation
- aborder la culture commune à partir du parcours de l'élève en construisant une cohérence spatiale et une cohérence temporelle.
- établir un va et vient entre les approches théoriques et les réalités de terrain elles-mêmes mises en perspective.
- s'appuyer sur l'établissement formateur et sur les liens entre établissement formateur et ESPE, sans négliger les conditions pratiques, les contraintes techniques qui existent de part et d'autre.
-

RECOMMANDATIONS – 8
1. Privilégier une approche de la formation où la culture professionnelle commune ne s'identifie pas seulement au tronc commun, prend appui sur les autres enseignements, mobilise des équipes plurielles.
2. Adopter une approche par compétences, notamment en intégrant dans la formation à la culture commune l'intérêt des élèves et leur réussite : amélioration des pratiques pédagogiques, maîtrise des apprentissages.
3. S'appuyer fortement sur les stages pour renforcer et contextualiser cette formation.
4. Construire la formation à la culture commune de manière progressive et en continuité, sur les 4 semestres du master.
5. Intégrer cette formation avec le souci constant de mêler les publics étudiants, notamment pour faire travailler ensemble premier et second degré. Ceci devra également permettre de renforcer les identités professionnelles et l'esprit d'école.
6. Ouvrir la préparation et la mise en œuvre de ces formations à la culture commune aux partenaires de l'Ecole et du territoire.

Cette formation suppose une ingénierie de formation nouvelle et consolidée. Les enseignements doivent permettre d'acquérir un ensemble de savoirs et de compétences, notamment en sciences humaines et sociales, sur la connaissance de l'enfant et de l'adolescent. Plus largement, les débats au sein du comité ont montré l'importance d'intégrer

les enjeux actuels de la refondation de l'École : la continuité éducative, la réussite de tous les élèves et l'augmentation des niveaux de qualification, l'école inclusive. Il apparaît également qu'il est difficile de penser la formation à la culture commune sans prendre en compte le développement professionnel tout au long de la vie (FTLV) et les évolutions du travail enseignant. Par ailleurs, certaines recommandations se fondent sur la conviction que cette formation à la culture commune n'est possible qu'à la condition de réunir et de former les équipes de formateurs avec un partage des contextes professionnels et des enjeux liés aux différents niveaux de la formation.

Au final trois registres d'action relèvent de cette nécessaire évolution dans la formation :

- le cadre national et des référentiels d'ingénierie de formation à une culture commune : travail enseignant, outils et savoirs spécifiques, cadrage théorique et politique des fondements de cette culture commune ,
- l'organisation de la formation : approche volontariste et adaptée, mixité des publics, plages communes, thématiques partagées entre cursus,
- le lien permanent avec les contextes professionnels au cœur des apprentissages des élèves : stages, alternance, exercices professionnels, continuité des apprentissages, transversalité, gestes professionnels, modes d'enseignement, décrochage ou persévérance scolaire, pratiques évaluatives ou docimologiques, travail personnel/collectif, conseil Ecole/collège...

V - La pédagogie et le métier d'enseignant à l'ère du numérique

En abordant cette thématique, le comité a conscience qu'il ne s'agit que d'une première approche tant sur cette question les enjeux sont très importants et les positions insuffisamment stabilisées. Toutefois, il apparaît que les évolutions des technologies d'information changent en profondeur les modalités d'éducation et incitent à les repenser. Il faut cependant bien dissocier ce qui relève des apprentissages pédagogiques d'une part et de l'autre, des activités sociales instrumentées. Ce n'est donc pas l'école qui devient numérique mais les instrumentations liées à l'ère du numérique qui changent les contextes scolaires et d'apprentissage.

Les premiers travaux montrent que l'introduction des nouvelles TIC fonctionne bien au niveau de l'expérimentation car elles incitent à inventer de nouveaux exercices scolaires. Par contre, le succès est plus mitigé quand on veut généraliser les nouvelles pratiques. La question soulevée vise à comprendre si nous allons vers un nouveau modèle de l'école et à saisir les évolutions possibles du modèle du fait du développement du numérique : relations entre les TIC et les méthodes de contrôle des apprentissages, capacité à permettre la différenciation des pédagogies de groupe, évolution des activités scolaires par le numérique...

Dès lors, les membres du comité se sont arrêtés essentiellement sur deux points : le changement des gestes professionnels grâce au numérique, le changement réel du processus cognitif avec l'introduction des nouvelles TIC et donc du rapport au savoir. Dans cette perspective, la formation des enseignants devrait prendre en compte cette « compétence numérique » dans le processus didactique à partir des diverses techniques et ressources pédagogiques à disposition et en fonction des contextes.

Cette proposition vise à considérer le numérique comme une réalité augmentée, une compétence augmentée. On parlera alors de pédagogies à l'ère du numérique, d'accès aux savoirs à l'ère du numérique. Cela conduit à repenser les pratiques ou plutôt les gestes professionnels et à accompagner les enseignants vers l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, dans la formation initiale comme dans la FTLV. C'est donc une nouvelle responsabilité donnée aux formateurs.

RECOMMANDATIONS – 9
1. Considérer le numérique comme un outil et une disposition permettant une autre façon d'enseigner : évolution des méthodes pédagogiques et des formes d'apprentissage, développement du travail collaboratif, nouvelles relations de travail dans la classe et avec l'extérieur de la classe, travail en équipe.
2. Clarifier la place du numérique et de ses usages dans l'offre de formation « masters MEEF » et opérer de manière transversale et intégrée.
3. Faire en sorte que les stages et les mémoires s'intéressent aux expérimentations en cours et aux usages multiples et combinés du numérique dans les classes.
4. Mobiliser et susciter les travaux de recherche et de transfert sur la relation « numérique et innovation pédagogique ».
5. Engager chaque ESPE vers une intégration des usages et des ressources numériques et vers la définition d'un plan stratégique de formation.

Les points d'attention retenus par le comité

En conclusion, ces recommandations visent à rappeler les ambitions de la mise en place de cette année de formation et la nécessité impérieuse de la réussir. Lors des réunions du comité, quelques points plus particuliers ont été longuement abordés.

1 - Le continuum de formation

Tout d'abord, si le nouveau cadre de formation vise à renforcer la préparation à l'exercice du métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, il est essentiel que la formation puisse se poursuivre durant les premières années d'exercice du métier. Il importe donc d'engager au plus vite une évolution de la formation continuée et continue, en lien avec les nouveaux cursus de master MEEF.

La collaboration au sein des ESPE de différentes composantes universitaires, des services des rectorats et des professionnels de l'enseignement scolaire va permettre de constituer un outil de formation puissant et extrêmement riche. Il convient donc d'installer avec dynamisme un continuum de formation dès la licence (EAP) et se poursuivant tout au long de la carrière.

Les discussions sur ce point ont dessiné certains enjeux tout particuliers :

- considérer et prendre en compte la formation et la diplomation des formateurs de terrain,
- offrir aux enseignants en poste des actions de formation permettant la qualification et la diplomation,
- soutenir les actions ou dispositifs de type VAE,
- penser la formation des formateurs et des tuteurs dans le cadre d'un cursus qualifiant, certifiant, pouvant conduire à la diplomation. Une attention particulière est souhaitée à l'offre de formation de la mention « MEEF PIF »,
- considérer la formation continue comme un levier de transformation de l'Ecole et un vecteur de développement professionnel.

2 – Les moyens humains et financiers

L'importance de cette réforme plaide pour une attention soutenue aux moyens humains et financiers qui y sont consacrés dans les ESPE, dans les universités et dans les rectorats d'académie. Il convient aussi de s'assurer d'une équité territoriale sur l'ensemble des académies.

Beaucoup d'intervenants insistent sur ces conditions matérielles qui risquent de réduire les meilleures intentions. Il est demandé une vigilance particulière sur les 3 points suivants : les

calendriers, les possibilités de tutorats et d'encadrement de mémoire, l'organisation des évaluations.

3- Les équipes plurielles

S'il importe de constituer des équipes plurielles de formateurs, afin d'assurer la réussite de la formation des étudiants alternants, nous avons vu combien il est nécessaire de préparer leur formation, notamment celle des tuteurs. L'ambition de constituer des équipes véritablement plurielles qui puissent dialoguer, construire en commun cette réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation suppose d'intégrer fortement ces formations dans la dynamique des nouvelles ESPE et de favoriser leur prise en compte dans des curricula des masters MEEF.

Enfin, il semble intéressant d'encourager les actions de formation à la recherche ou encore la participation à des programmes de recherche-action.

Par ailleurs, plusieurs membres du comité ont souhaité que dès cette rentrée soit mis en place un groupe de travail sur les obstacles administratifs, financiers, matériels, à la constitution d'équipes réellement plurielles. Des propositions ont été faites pour traiter les questions de différenciation de statut notamment en fonction des publics, de volumes horaires et de compensation entre interventions d'universitaires dans les écoles et établissements et de personnels des écoles, établissements, services rectoraux et inspections, dans le supérieur.

4- La réforme de la formation, levier de la refondation de l'Ecole pour promouvoir la réussite de tous les élèves

La formation des enseignants est le principal vecteur d'amélioration de la performance des élèves. L'ambition de la réforme de la formation des enseignants doit en conséquence être d'identifier, de développer et de promouvoir les pratiques pédagogiques qui favorisent et permettent la réussite de tous les élèves. Les membres du comité ont exprimé leur ambition pour que cette réforme puisse permettre d'imaginer et de construire une dynamique de transformation.

Une des pistes serait de renforcer la place des établissements et des écoles (ou circonscription) dans la réforme de la formation.

5- La place de la recherche dans la formation

Si l'année de mise en place des ESPE ne permet pas de juger de la manière dont elles ont investi leur mission de contribuer à la recherche, il apparaît essentiel à tous qu'il s'agit là d'un enjeu majeur tant, pour tous les membres du comité, la **recherche et le transfert doivent irriguer la refondation de l'Ecole** tout comme la formation des enseignants.

Ceci doit concerner tout d'abord des travaux relatifs aux mémoires de master que les enseignants stagiaires rédigeront au cours de leur année de stage. Mais il faut également que les chercheurs et les enseignants chercheurs considèrent avec attention les nouvelles formes que la recherche de l'Université peut apporter au sein des formations organisées par les ESPE et dans les établissements. De même, il est indispensable de renforcer les programmes de « recherche-action » et d'accompagner les expérimentations dans les écoles, les collèges et les

lycées.

En conclusion de ce rapport, nous soulignerons l'attention des membres du comité sur deux points parmi de nombreux autres:

- d'une part, la mise en place de la seconde année de master MEEF, notamment son organisation, les parcours adaptés et la réalisation du mémoire dans le cadre du stage en alternance ;
- d'autre part, l'intégration des ESPE dans l'université.